

AFFAIRE N°21/2 - Création d'une voie nouvelle reliant la rue du Maréchal-Leclerc au Boulevard Lancastel - Expropriation de deux terrains appartenant à Messieurs PANCHBAYA et de FONDAUMIERE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Plan d'Urbanisme Directeur de 1970 prévoyait la création d'une voie nouvelle reliant le Boulevard Lancastel à la rue du Maréchal-Leclerc, voie qui a été reprise en compte dans l'étude du plan de circulation et pour laquelle ont déjà été acquis deux terrains appartenant à MM. Paul ISAUTIER et LOCK YAM LAM.

La réalisation de cette voie est susceptible d'être inscrite au programme de voirie urbaine 1978 et pourrait, en pareil cas, être entreprise avant la fin de l'année, mais il reste à acquérir deux terrains appartenant à MM. PANCHBAYA et de FONDAUMIERE.

Sur le premier terrain, cadastré section AO n°59, M. PANCHBAYA avait été autorisé en 1970, à titre précaire, à édifier une construction à usage commercial qu'il s'était engagé à démolir sans indemnité à la première injonction de l'Administration municipale. Or, ses prétentions actuelles reviendraient, si elles étaient acceptées, à l'indemniser pour cette construction, contrairement à son engagement. Il est donc peu probable qu'intervienne un accord amiable pour cette acquisition.

Le deuxième terrain, cadastré section AO n°57, fait l'objet de la part de ses propriétaires, d'une offre supérieure de près de 30 % à l'estimation des Services Fiscaux.

Au cas où l'acquisition amiable de ces deux terrains se révélerait impossible je vous demande de bien vouloir m'autoriser à engager la procédure d'expropriation, à solliciter si besoin est le concours d'un avocat et à ester en justice.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Or*  
pour le préfet et par délégation  
Directeur des Travaux et des  
collectivités locales  
Signé Paul PASTOR  
pour copie conforme  
Saint-Penis, le 15 mars 1978  
le Chef de Bureau délégué  
J. LACOSTE